

Prêts à agir ?

Ce qu'il faut retenir

Dia'terre® évalue les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de l'exploitation agricole.

Conjointement, le conseiller et l'exploitant vont pouvoir élaborer un plan d'actions concrètes et priorisées, afin de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre de l'exploitation. L'exploitant pourra de ce fait réduire sa facture énergétique.

Pour réaliser un diagnostic Dia'terre®, vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires (DDT), qui vous transmettra la liste des diagnostiqueurs de votre département.

Boîte à outils

Sur le site de l'ADEME, à l'adresse www.ademe.fr/diaterre, retrouvez :



- Le contexte
- Les objectifs
- La méthode
- Les documents à télécharger
- Le didacticiel en vidéo

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



Retrouvez toutes les informations concernant l'offre Dia'terre® sur :

www.ademe.fr/diaterre

7739 / Janvier 2013 - Crédits photo : Fotolia



Dia'terre® L'outil de diagnostic énergie-gaz à effet de serre pour l'exploitation agricole



Un outil élaboré par l'ADEME en partenariat avec le Ministère en charge de l'agriculture et les organismes agricoles suivants : ACTA, AgroSup Dijon, APCA avec les Chambres d'Agriculture, ARVALIS Institut du végétal, CTIFL, FNCIVAM, FNCUMA, IFIP Institut du Porc, IFV, INRA, Institut de l'Elevage, ITAVI, Solagro

Consommations d'énergie : inversez la tendance

Actuellement, dans les exploitations agricoles françaises, les dépenses en énergie représentent 12 à 20% des charges variables de l'exploitation (Source : ADEME). Ces dépenses concernent l'énergie directe consommée sur l'exploitation (notamment le carburant des tracteurs et l'énergie consommée dans les bâtiments) mais aussi l'énergie indirecte, c'est-à-dire celle qui a été consommée pour fabriquer et transporter les intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires, aliments pour animaux...). Les marchés des énergies fossiles connaissent des hausses de prix régulières : la maîtrise de la dépense énergétique est devenue **une priorité pour assurer la rentabilité de l'exploitation agricole.**

Changement climatique : un enjeu de taille

Réduisons les émissions de gaz à effet de serre. L'agriculture française émet environ 20% des gaz à effet de serre sur le territoire (d'après les chiffres CITEPA).

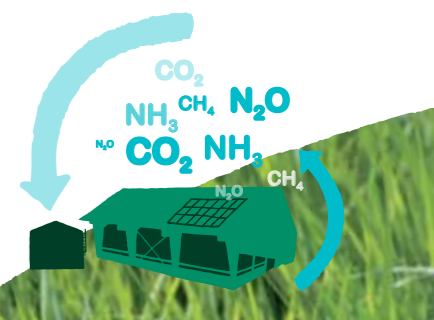
Elle est **l'un des premiers secteurs à être impactée** par le changement climatique. C'est par ailleurs l'un des seuls secteurs en capacité d'atténuer ces changements en stockant du carbone dans les sols.

Relever les défis économiques et environnementaux

20²⁰
50

Les objectifs visés à l'échelle nationale (notamment dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, et via le Plan de Performance Énergétique du Ministère en charge de l'agriculture)

et ainsi qu'à l'échelle européenne ont confirmé la nécessité d'accompagner l'agriculture vers des modes de production moins énergivores et émettant moins de gaz à effet de serre.



Le diagnostic Dia'terre® : un outil au service de la performance énergétique des exploitations agricoles

Dia'terre®, c'est...



Un diagnostic en plusieurs étapes

Étape préliminaire : décrire l'exploitation et les ateliers de production

1 Étude des consommations d'énergie directe de l'exploitation

2 Étude des consommations d'énergie totale (incluant les énergies indirectes, soit celles consommées pour la fabrication et lors du transport des intrants) ainsi qu'un bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'exploitation (avec la possibilité d'inclure les variations des stocks de carbone dans les sols et les haies)

3 Une analyse détaillée de la consommation d'énergie par atelier de production

Le saviez-vous ?

Une étude portant sur **250** exploitations en 2010 a montré que les changements comportementaux sur lesquels les agriculteurs s'engagent suite à la réalisation du diagnostic énergétique leur permettraient de réaliser une économie de 6% de leur énergie consommée (sans avoir à réaliser d'investissement) *Source : Expérimentation des Chambres d'agriculture dans le cadre d'un partenariat APCA - Chambres d'agriculture - Ministère en charge de l'agriculture - EDF.*

Le saviez-vous ?

Dia'terre® permet de réaliser le rapport qui est remis à l'issue du diagnostic dans le cadre du PPE (Plan de Performance Énergétique des Exploitations agricoles) en préalable des demandes d'aide à l'investissement pour la maîtrise de l'énergie.

Un plan d'amélioration

Dans le cadre du diagnostic, le conseiller élabore avec l'exploitant un plan d'amélioration pour son exploitation, qui détaille :

- les actions à mettre en place et leur inscription dans un calendrier opérationnel,
- les indications sur le niveau des investissements requis et sur les économies potentielles,
- un calcul des temps de retour sur investissement.

Dia'terre® accompagne le changement

À court terme : en permettant de faire des adaptations techniques sur les bâtiments et équipements, en aidant à améliorer les pratiques agricoles.

À moyen terme : en accompagnant l'évolution des pratiques et des systèmes de production de l'exploitation.

Dia'terre®, à votre service

- Environ **500** diagnostiqueurs formés pour accompagner les exploitants,
- **50** fiches action standard disponibles pour agir dès que le diagnostic est effectué,
- méthode harmonisée entre partenaires agricoles,
- mise à disposition de guides spécifiques (méthode, saisie, analyse, interprétation, préconisations et leviers d'action), permettant notamment la transparence sur les méthodes et paramètres utilisés,
- espace d'échanges pour les utilisateurs,
- base de données centralisée des diagnostics pour l'élaboration de statistiques permettant à l'exploitation de se situer.

Plus de 1000 diagnostics ont été centralisés fin 2012.



Parmi les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture française, **40,2%** sont des émissions de protoxyde d'azote (N₂O) issues des sols agricoles (notamment l'épandage des engrais), de la fabrication des engrais azotés et des déjections animales ; **45,2%** sont des émissions de méthane (CH₄) issues de la fermentation entérique et des déjections animales ; et **28%** sont des émissions de dioxyde d'azote (CO₂) issues de la consommation d'énergie du secteur.

Source : ClimAgri® cas France 2006 selon l'approche globale.